

# Circaete Jean-le-Blanc

*Circaetus gallicus* (Gmelin, 1788)

Code NATURA 2000 : A 080

Enjeu local de conservation très fort

## Classification

Ordre : Accipitriformes

Famille : Accipitridés

## Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	An II
Convention de Washington	An II
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	SPEC 3 . R
Liste Rouge France	/
Liste Rouge Auvergne	VU



Photo : Romain Riols - LPO Auvergne

## Diagnostic synthétique

Entre 10 à 15 couples se reproduisent dans la ZPS en zone forestière. Pour cette espèce, le maintien de la tranquillité autour du nid, mais aussi de landes, de muret, de haies, d'alignement d'arbre, et plus généralement d'une agriculture et d'une sylviculture extensive sont à favoriser.

## Description générale de l'espèce

### Caractères morphologiques

Les parties inférieures (ventre, poitrine, dessous des ailes) sont très pâles plus ou moins densément tachetées ou barrées de brun selon les individus. Le dessus des ailes, le dos et la tête sont d'un brun plus ou moins soutenu qui descend en bavette sur la gorge et le haut de la poitrine. La tête est grosse, avec deux yeux à l'iris jaune d'or.

### Répartition géographique

L'espèce est présente en période de reproduction dans tout le sud de l'Europe et le nord de l'Afrique jusqu'en Asie centrale et en Inde.

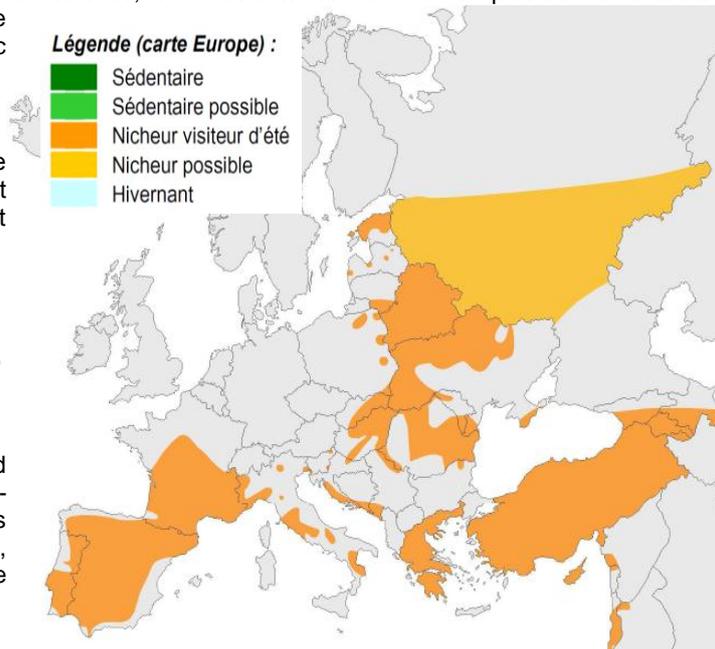
En Europe, l'espèce a une répartition européenne fragmentée. Elle est surtout présente en Europe méridionale (péninsule ibérique, France, Grèce, Balkans, Roumanie, Bulgarie) et centrale (Ukraine, Russie, Biélorussie). La Pologne et les Pays Baltes accueillent des populations marginales.

En France, l'espèce est présente au sud d'une ligne Noirmoutier - Orléans - Besançon. Ses principaux bastions sont les régions Auvergne, Rhône-Alpes, PACA, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Elle est absente de Corse.

Le Circaète Jean-le-Blanc est assez

#### Légende (carte Europe) :

- Sédentaire
- Sédentaire possible
- Nicheur visiteur d'été
- Nicheur possible
- Hivernant



largement répandu à travers la région Auvergne. Il est toutefois absent du département de l'Allier, excepté la présence possible d'un couple en Montagne Bourbonnaise et d'un autre dans la partie aval des gorges de la Sioule en limite avec le département du Puy-de-Dôme.

## Biologie et écologie

### Régime alimentaire

Le Circaète possède un régime alimentaire unique dans l'avifaune européenne, composé en majorité de reptiles, en particulier de serpents. Ainsi, en Haute-Loire, les reptiles représentent plus de 98% des proies consommées dans les Gorges de la Loire (BOUDOINT, 1953) et dans le Puy-de-Dôme 100% sur un échantillon toutefois plus petit (CHOUSSY, 1973). Les proies les plus fréquemment capturées sont les Couleuvres à collier (*Natrix natrix*) et d'Esculape (*Elaphe longissima*), la Vipère aspic (*Vipera aspis*) et le Lézard vert (*Lacerta viridis*). D'autres proies sont ponctuellement capturées telles que des batraciens (Crapaud commun), des mammifères (Belette, Taupe...), parfois des oiseaux. Les petits lézards « gris » (Lézard des murailles, vivipares...) ainsi que l'Orvet (*Anguis fragilis*) sont fréquemment capturés au printemps et constituent des proies d'appoint à l'arrivée des oiseaux lorsque les reptiles ne sont pas encore très fréquents. Enfin, la consommation d'insectes, proies facilement accessibles en fin d'été, semble régulière en particulier par les jeunes oiseaux.

### Reproduction et activités

Le Circaète se rencontre actuellement en Auvergne dans les vallées profondes qui lui offrent des sites de nidification relativement tranquilles (boisements mixtes et pinèdes des pentes abruptes) et des zones de chasse favorables (landes, éboulis rocheux, pelouses sèches...). Mais les oiseaux poussent leur recherche alimentaire jusqu'en altitude, sur les plus hautes crêtes de la région, les zones de plateaux, les tourbières....

Fidèles à leurs sites de nidification, les Circaètes changent en revanche assez fréquemment de nid d'une année sur l'autre, bien que cette habitude soit variable d'un couple à l'autre. Un même nid est rarement utilisé plus de 5 années de suite. L'aire est une petite construction pour cet oiseau de grande taille, et elle est rapidement construite dès le retour des oiseaux au printemps. Parfois, le Circaète utilise les aires d'autres espèces ou se fait emprunter le sien.

L'aire est le plus souvent installée dans un Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), parfois dans un Sapin blanc (*Picea abies*).

### Migrations

Le Circaète revient d'Afrique sahélienne dans notre région à la mi-mars. La ponte est effectuée en avril mai . L'élevage de l'unique poussin est long (70-80 jours) et celui-ci ne prend son envol qu'au cours du mois d'août. Les circaètes quittent la région à la fin septembre pour les adultes, un peu plus tard pour les jeunes.

### Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Lors de l'enquête nationale rapaces en 2004, la population française du Circaète a été évaluée à 2400-2900 couples, probablement plus proche de 2400 couples (MALAFOSSE et JOUBERT, 2004). Cette enquête propose une fourchette régionale de 200-240 couples.

L'évolution de la population régionale est par contre difficile à cerner, même s'il est probable que l'exode rural ait favorisé un temps l'espèce en offrant des zones boisées propices à son installation. Le Circaète a disparu des forêts de plaine de l'Allier avec la dernière nidification de l'espèce à Tronçais en 1986 (FOMBONNAT, *op. cit.*). La population semble actuellement stable mais reste à surveiller.

## Description sur le site

### Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (effectif et état de conservation)

Niche en forêt dans les gorges, se nourrit dans les zones de rocailles, de murets et landes et aussi dans les prairies, le long des lisières et de haies...

### Etat de la population

Entre 10 à 15 couples sont nicheurs dans la zone. La population semble stable.

### Menaces

Le Circaète est très sensible aux dérangements pendant la période de nidification, les travaux forestiers (martelage, coupe...) ou agricoles à proximité des sites de nidification en période sensible sont souvent des causes d'échecs, la création de nouvelles pistes forestières offre des possibilités de pénétration accrues du milieu, en particulier pour la pratique de sports mécaniques (moto, quad, 4x4), et apparaît comme une menace non négligeable.

L'intensification agricole sur les plateaux (notamment les remembrements entraînant la disparition des murets) a les mêmes conséquences.

### Mesures de gestion conservatoire

#### Site de nidification :

Mise en défens: 200 m autour de l'aire (pas de travaux forestiers, pas d'ouverture de nouvelles pistes) du 15 mars au 15 août.

Traitement de tous les points dangereux sur les lignes électriques aériennes dans un rayon d'1 km.

#### Sur l'ensemble de la zone :

Conserver les landes, pierriers, les murets existants.

Définir les points noirs du réseau électrique aérien afin d'envisager leur traitement (électrocution principalement).

Favoriser les boisements mixtes et feuillus comportant des pins sylvestres.

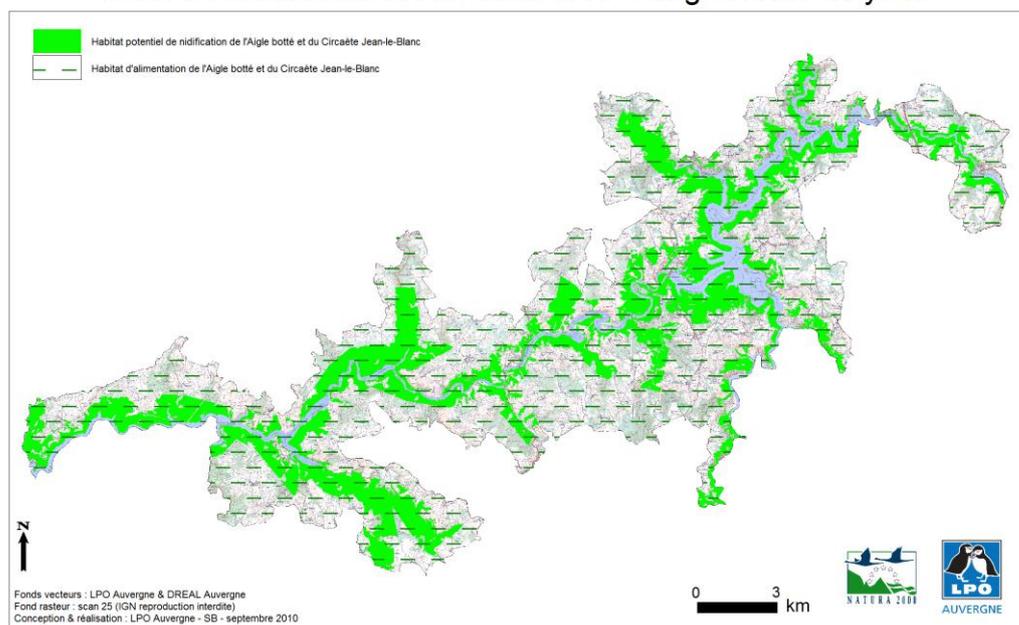
Maintien des arbres portant des aires.

Eviter de regarnir les petites trouées forestières (chablis...) de moins de 50 ares.

Favoriser une gestion des lisières forestières permettant le maintien d'un ourlet et d'un manteau bien développés entre la forêt et les milieux ouverts.

Favoriser le maintien d'un pâturage extensif des landes (maintien en l'état) et de tous terrains permettant de maintenir une structure allant de la pelouse à la lande arbustive.

### Habitats de l'Aigle botté et du Circaète Jean-le-Blanc dans le site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



## Bibliographie régionale

- RIOLS R., BERNARD M. (à paraître) – Circaète Jean-le-Blanc - in : LPO Auvergne - *Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne*.
- TOURRET P. RIOLS R. - *Etat des lieux pour les espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » dans la ZICO AE 10 (Gorges de la Truyère) – Proposition pour un périmètre ZPS dans le Cantal*. LPO Auvergne - septembre 2005 - 48p.